



Remplacement prise de télévision

Par **raquette**, le **27/05/2009** à **15:37**

Bonjour, rn
voici mon cas : je suis locataire d'une petite maison mitoyenne avec une maison de chaque côté. rn
en revenant de vacances il y a quelques semaines, ma prise murale de télévision ne fonctionnait plus, ceci étant depuis que j'ai la location début novembre, l'image n'était pas formidable mais bon. rn
Là plus rien, je décide donc d'appeler mon agence de location qui me dit que c'est à moi de changer ou bien réparer la prise de télévision. rn
Ne voulant pas me risquer à faire n'importe quoi, j'appelle une société de dépannage qui démonte cette prise et me la change. Au démontage de la prise, celle ci est rouillée et oxydée, donc le réparateur me dit qu'il est normal que je n'ai pas de réception vu l'état de la prise. rn
la réparation me coûtera 43 euros de ma poche. rn
J'ai envoyé une photo de la prise et un courrier explicatif à ma propriétaire pour lui faire part de tout ça et pas de réponse. rn
je voulais savoir quels étaient mes droits et puis je exige le remboursement par ma propriétaire. moi j'ai déduit que les murs appartenaient à la propriétaire et que je n'avais rien cassé, cela ne vient pas de moi mais d'un matériel défectueux. rn
pourriez vous me dire si j'ai un recours pour un remboursement et quels sont mes droits afin que je puisse les faire valoir auprès de l'agence. rn
vous en remerciant par avancern
cordialement rn
Raquette